

PAR

Société Publique Locale
Au capital social de 300 000 euros
Siège Social : Mairie de Rouen
Place du Général de Gaulle
76000 ROUEN
799.851.175 RCS Rouen

**Convention d'assistance technique pour la MOE
entre la SPL PAR et la Direction des Bâtiments de la Ville de Rouen**

Entre :

La Ville de ROUEN représentée par Yvon ROBERT, Maire de ladite Ville, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du _____

D'une part,

Et :

SPL PAR situé 43 boulevard Gambetta à ROUEN, représenté par Monsieur Laurent DAUPLEY, Directeur, agissant en cette qualité en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du _____

D'autre part,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :**EXPOSE**

Suite au Conseil Municipal du 24 janvier 2014, la Ville de Rouen a attribué une Délégation de Service Public « in house » de gestion des parkings Hôtel de Ville, Cathédrale et Vieux Marché.

Cette Délégation de Service Public comprend la réalisation de 6M€ TTC d'investissement pour la rénovation des parkings.

Dans le cadre du contrôle analogue, la Ville de Rouen doit être étroitement associée aux arbitrages de travaux.

La SPL PAR ne dispose pas de toutes les compétences de MOA et MOE et doit donc les sous-traiter.

La Direction des Bâtiments de la Ville de Rouen, fortement impliqué dans le suivi des parkings depuis plusieurs années, dispose d'un historique technique sur ces bâtiments et est à même de fournir les compétences manquantes à la SPL PAR.

C'est dans ces conditions que les Parties ont convenu de conclure le présent accord, lequel doit permettre à la SPL PAR de bénéficier de l'assistance de la Direction des Bâtiments de la Ville de ROUEN aux fins de réalisation des travaux convenus à la DSP.

ARTICLE 1 – MISSION

La SPL PAR confie à la Direction des Bâtiments de la Ville de Rouen qui l'accepte, une mission générale d'assistance technique dans le cadre de la rénovation des parkings objet de la D.S.P. conclue entre la Ville et la SPL PAR le 28 février 2014, dans l'enveloppe financière convenue aux articles 59 et 75 de la DSP et conformément aux objectifs visés aux articles 59, 60, 61, 62 et à l'annexe 8 du contrat de délégation de service public.

La Direction des Bâtiments de la Ville de Rouen devra exécuter ces missions par référence aux dispositions du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993, relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maître d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé, ainsi qu'à celles de l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 2 – MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La Direction des Bâtiments de la Ville de Rouen devra organiser les travaux, en tenant compte des conditions d'exploitation de parking et en minimisant l'impact sur l'exploitation. Il est convenu que les parkings restent ouverts au public durant les travaux.

Il appartiendra ainsi notamment à la Direction des Bâtiments de la Ville de Rouen de :

- Proposer des travaux et solutions techniques adaptées ;
- Rédiger les études d'esquisse ou de diagnostic ; d'avant projet sommaire ; d'avant-projet définitif ; de projet ;
- Rédiger les Appels d'Offres selon le code des marchés publics ;
- Viser les études d'exécution et de synthèse ;
- Diriger et suivre l'exécution des travaux et les pré-réceptionner ;
- Assister la SPL pendant la garantie de parfait achèvement ;
- Organiser et assister aux réunions de chantier ;
- Adapter le programme des travaux aux dépenses constatées pour justifier in fine 6 M € TTC toutes dépenses comprises lié à cette convention.
- Ordonnancement – pilotage - coordination

ARTICLE 3 –FINANCEMENT

Cette coopération sera mise en œuvre sans contrepartie financière de la SPL PAR à la Ville de ROUEN. La SPL PAR gardera à sa charge les frais divers (reprographie, publication d'annonces,...) afférentes à la mission susmentionnée.

ARTICLE 4 - DUREE

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et expirera au terme de la garantie de parfait achèvement.

A son échéance, une nouvelle convention pourra être conclue après autorisation par le Conseil Municipal.

ARTICLE 6 – LITIGES

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention ou d'une convention particulière relevant de cette convention, les PARTIES s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Rouen compétents.

ARTICLE 7 – ANNEXES

Sont annexés à la présente convention les programmes prévisionnels des travaux.

Fait à ROUEN le

Yvon ROBERT
Le Maire de ROUEN

Laurent DAUPLEY
Directeur

**PARKING CATHEDRALE -OFFICE DU TOURISME
ESTIMATION DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT**

Données : 427 places sur 4 niveaux dont 1 en surface - 2300 m²/niveau

POSTE	DETAIL	ESTIMATION HT/€
<p>SECURITE</p> <p>Remise aux normes TGBT Remise aux normes ascenseur Remplacement et remise aux normes ventilation Remplacement groupe électrogène Remplacement pompe de relevage Mise aux normes détection CO Gros-œuvre - reprise de l'ouvrage Mise aux normes PMR + flux air</p>		
Total		385 000
<p>EXPLOITATION</p> <p>Remplacement équipement de péage Câblage équipement péage Modernisation vidéo Interphonie d'étages Remise en état des menuiseries Peinture signalétique Remise en état des évacuations d'eau Signalétique Remise en état terrasse (VRD) Réfection étanchéité verrière Local d'exploitation - local social</p>	<p>2 BE - 2 BS - 2 CA - 1 CM - CB sortie lecture plaque</p>	
Total		478 000
<p>VALORISATION</p> <p>Peinture des plafonds Peinture des murs Peinture des sols</p>		
Total		330 000
Total HT opération (valeur 2013)		1 193 000

**PARKING DE L'HOTEL DE VILLE
ESTIMATION DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT**

Données : 350 places sur 4 niveaux - 2600 m²/niveau

POSTE	DETAIL	ESTIMATION HT/€
<p>SECURITE</p> <p>Travaux de mise aux normes Travaux sur désordres Groupe électrogène Remise au norme TGBT</p>	<p>Structure gros-œuvre</p>	
Total		232 000
<p>EXPLOITATION</p> <p>Interphonie d'étage Signalétique peinture Signalétique Remplacement équipement péage Modernisation vidéo</p>		
Total		340 000
<p>VALORISATION</p> <p>Peinture des murs Peinture des sols</p>		
Total		350 000
Total HT opération (valeur 2013)		922 000

PARKING DU VIEUX MARCHÉ
ESTIMATION DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT

Données : 406 places sur 4 niveaux - 2900 m²/niveau

POSTE	DETAIL	ESTIMATION HT/€
<p>SECURITE</p> <p>Remplacement éclairage normal et secours Remise aux normes TGBT Remise aux normes ascenseur</p> <p>Remplacement et remise aux normes ventilation Remplacement groupe électrogène Remplacement pompe de relevage Mise aux normes détection CO Remise en état des évacuations d'eau Mise aux normes PMR + fux air</p>		
Total		765 000
<p>EXPLOITATION</p> <p>Remplacement équipement de péage Câblage équipement péage Modernisation vidéo Interphonie d'étages Remise en état des menuiseries Peinture signalétique Signalétique Gros-œuvre Local d'exploitation - local social</p>	<p>2 BE - 2 BS - 3 CA - 1 CM - CB sortie lecture plaque</p> <p>remplacement équipement + câblage</p> <p>étanchéité des murs</p>	
Total		823 000
<p>VALORISATION</p> <p>Peinture des plafonds Peinture des murs Peinture des sols</p>		
Total		500 000
Total HT opération (valeur 2013)		2 088 000